

218C0020  
FR0000054694-FS0004

4 janvier 2018

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**NATUREX**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 janvier 2018, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 décembre 2017, indirectement, par l'intermédiaire de CDC EVM et Bpifrance Participations<sup>1</sup>, le seuil de 5% du capital de la société NATUREX et détenir, indirectement, 582 735 actions NATUREX représentant 984 443 droits de vote, soit 6,10% du capital et 7,75% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
CDC (à titre direct)	0	0	0	0
CDC EVM	3 084	0,03	3 084	0,02
Bpifrance Participations SA	579 651	6,07	981 359	7,73
<b>Total CDC</b>	<b>582 735</b>	<b>6,10</b>	<b>984 443</b>	<b>7,75</b>

Ce franchissement de seuil résulte de la conversion d'obligations convertibles en actions NATUREX nouvelles par la société Bpifrance Participations<sup>3</sup>.

À cette occasion, la société Bpifrance Participations a franchi individuellement en hausse le même seuil.

<sup>1</sup> Contrôlée par Bpifrance SA, elle-même contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 9 548 741 actions représentant 12 695 586 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Cf. notamment communiqué de la société NATUREX en date du 29 décembre 2017.